

# MSL-6008 : Stage en milieu professionnel

## Informations générales

Professeur : Jean-François Gauvin  
Professeur agrégé  
Titulaire de la Chaire CLE en muséologie et mise en public  
Bureau : DKN-5310  
Tél. : 418 656-2131, poste 402515  
Courriel : jean-francois.gauvin@hst.ulaval.ca  
Session : **Hiver 2021 (6 crédits)**  
Jour/Heure : selon l'horaire préétabli avec le musée hôte  
Salle de cours : aucune

Réception des étudiants : sur rendez-vous seulement par courrier électronique

## Objectifs

Dans le *Règlement des études* de l'Université Laval (art. 159-e), le stage ou l'intervention professionnelle est défini en tant que « formation pratique se déroulant en milieu de travail, (i) sous la responsabilité de l'Université et avec la collaboration d'un partenaire, (ii) ou sous la responsabilité d'un employeur et avec la collaboration de l'Université ».

[https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement des etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf)

Le stage est une activité de formation durant laquelle un.e étudiant.e régulièrement inscrit.e à l'Université, en vue de la préparation d'un diplôme en muséologie, poursuit sa formation dans un musée ou un organisme, public ou privé. Le stage ou l'intervention professionnelle est obligatoire pour l'obtention du diplôme.

Les objectifs du stage sont :

- Appliquer les connaissances acquises (théoriques et pratiques) dans un contexte professionnel;
- Accroître ses possibilités d'insertion au sein du milieu professionnel en muséologie;
- Distinguer et définir dans le détail les différentes fonctions muséologiques (traitement des collections, réalisation d'une exposition, participation et accueil des publics, etc.);
- Adapter les moyens de communication à l'objet;
- Distinguer les objets valorisés des moyens utilisés pour en communiquer diverses significations;
- Inventer une pratique basée sur des théories éprouvées;

- Savoir utiliser les équipements culturels;
- Développer les habiletés de l'évaluation critique de l'institution utilisant les acquis théoriques de la muséologie.

## Contenu

Le contenu du stage a déjà été identifié et développé dans le cadre du cours MSL-6010. *L'étudiant.e doit s'en tenir au projet final présenté devant ses pairs.* Dans le cas de circonstances exceptionnelles, et uniquement avec l'approbation du professeur, un.e étudiant.e pourra modifier, voire complètement altérer, le projet de stage préalablement accepté et noté. Le cas échéant, un nouveau formulaire de stage devra être rempli et signé par toutes les parties impliquées.

## Fonctionnement

L'étudiant.e réalise le projet qu'il/elle a conceptualisé dans le cadre du cours MSL-6010 Séminaire de muséologie : démarche conceptuelle. Le stage est entièrement réalisé dans un musée, centre d'interprétation ou autre institution apparentée exerçant des activités muséologiques reconnues.

Au terme de l'activité, l'étudiant.e demandera au superviseur institutionnel\* de remplir la fiche d'évaluation du stagiaire et de l'adresser au professeur (voir annexe de ce plan de cours). Cette fiche d'évaluation attestera l'atteinte ou non des objectifs décrits dans le formulaire de stage rempli dans le cadre du cours MSL-6010, comme elle fera état du nombre d'heures alloué au projet.

Au terme de son stage pratique, l'étudiant.e devra avoir bâti un dossier qui lui permettra de rédiger un rapport d'activités. Outre les documents produits pour les fins immédiates de l'activité muséologique (concept, scénario, maquette, plan de communication, etc.), l'étudiant.e aura soin de tenir un *Journal de bord* qui lui permettra de rendre compte du vécu quotidien de son expérience.

La durée du stage se divise de la façon suivante : 220 heures de stage en milieu muséal; 50 heures pour la rédaction du rapport de stage.

Entre les semaines 7 et 8 l'étudiant.e devra produire un court compte rendu (2-3 paragraphes au plus) du déroulement du stage. Des ajustements pourront être apportés si jugés nécessaires par le professeur et l'étudiant.e. En même temps, le professeur effectuera une visite sur les lieux du stage et s'enquérera auprès du superviseur. De même, des ajustements pourront être apportés si jugés nécessaires par le superviseur et le professeur.

Les stages ne sont habituellement pas rémunérés.

*\*Le superviseur institutionnel accueille le stagiaire dans l'institution. Il fournit au stagiaire les informations sur l'institution d'accueil et précise le mandat du stagiaire ainsi que les*

*attentes de l'institution. Il réagit en tant que personne-ressource dans l'institution d'accueil et supervise le travail du stagiaire.*

## Évaluation

En raison de l'immersion en milieu professionnel du stage, l'évaluation est réalisée par le professeur responsable des stages, de concert avec le superviseur institutionnel. L'évaluation s'appuie sur la combinaison de trois éléments :

- Un bilan complet effectué par le superviseur (voir en annexe du plan de cours la Fiche d'évaluation du stagiaire par le superviseur institutionnel);
- Une entrevue téléphonique complémentaire du professeur avec le superviseur qui vise à valider plus spécifiquement cinq critères de réussite du stage (imprégnation et compréhension de la culture organisationnelle, compréhension du mandat confié, intégration au travail d'équipe, conduite du projet et comportement personnel);
- Un rapport de stage (10-15 pages) qui fait état des observations et des apprentissages du stagiaire et tisse des liens avec les problématiques des séminaires théoriques du DESS suivis au préalable.

**La pondération pour l'obtention d'une note finale se divise comme suit : 70% pour le rapport de stage; 30% pour l'évaluation du superviseur institutionnel.**

Selon le *Règlement des études*, art. 339 : « L'évaluation du rapport de fin d'études, de stage ou de projet d'intervention est faite par le conseiller [le professeur du cours MSL-6008 dans ce cas-ci] de l'étudiant. Cette activité terminale est évaluée conformément à l'échelle de notation à valeur numérique et la note attribuée figure au relevé de notes. »

Le stage en milieu de travail permet de se familiariser avec les méthodes et les pratiques du milieu professionnel. La préparation d'un rapport ou d'un travail de réflexion est une activité demandée régulièrement tant dans le milieu universitaire que professionnel. Selon le *Règlement des études*, art. 167 : « Le rapport de stage fait état d'une réflexion théorique ou analytique portant sur une question soulevée ou un problème rencontré en cours de formation ».

La forme et le contenu d'un rapport dans le milieu professionnel peuvent varier car il dépend du type de travail effectué (concept de l'exposition, rapport de recherche documentaire, activité pédagogique, etc.) et de la nature de l'institution d'accueil (musée d'histoire, musée d'art, institution scientifique ou technique) ainsi que des exigences techniques de l'institution.

L'initiative est entièrement laissée à l'étudiant.e pour ce qui est du choix de présentation visuelle de leur travail écrit développé sous forme d'essai. (La créativité fait partie de plus en plus des descriptions de tâches des futurs professionnels dans le domaine.)